Nations Unies S/PV.8650

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8650^{e} séance

Mercredi 30 octobre 2019, à 10 heures
New York

Président :	M. Matjila/M^{me} Mapisa-Nqakula	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M^{me} Craft
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M^{me} Rodríguez
	Pologne	M^{me} Wronecka
	République dominicaine	M. Trullols Yabra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2019/759)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine (S/2019/759)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^me^ Hanna Serwaa Tetteh, Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l’Union africaine et Cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine, et S. E. M^me^ Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l’Union africaine auprès de l’Organisation des Nations Unies.

M^me^ Tetteh et M^me^ Mohammed se joignent à nous par visioconférence depuis Djibouti.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2019/759, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine.

Je donne maintenant la parole à M^me^ Tetteh.

M^me^ Tetteh (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Conseil de sécurité d’avoir organisé cette séance importance sur la coopération entre l’Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l’Union africaine. D’emblée, je tiens à féliciter les membres du Conseil de sécurité et leurs collègues au Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine des réunions conjointes annuelles entre les deux Conseils qui se sont tenues avec succès à Addis-Abeba la semaine dernière. La nature constructive des débats a mis en lumière la ferme volonté des membres des deux Conseils de relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique dans le cadre d’une coopération et d’un partenariat étroits et dans un esprit de respect mutuel et de solidarité.

Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l’Union africaine (S/2019/759). Comme j’ai eu l’occasion de le mentionner à Addis-Abeba la semaine dernière, le partenariat entre l’Union africaine et l’ONU ne cesse de se renforcer. Dans son allocution au sommet de l’Union africaine, en février, le Secrétaire général avait souligné que notre coopération stratégique avait fait un bond en avant. Notre collaboration aux fins de répondre aux questions de paix et de sécurité sur le continent est toujours plus systématique et prévisible. Les deux organisations reconnaissent que les menaces contemporaines à la paix et à la sécurité en Afrique sont complexes et imbriquées et que leur incidence est si profonde que l’une ne pourrait pas les résoudre sans coopérer avec l’autre. Nous avons conscience de nos atouts relatifs et avantages comparatifs respectifs et en tirons parti dans la poursuite de notre objectif commun, à savoir la paix, la sécurité et le développement collectifs.

Notre collaboration à Madagascar en est un bon exemple. La collaboration entre l’Union africaine, l’ONU, la Communauté de développement de l’Afrique australe et d’autres partenaires, dans laquelle l’Union africaine joue un rôle de chef de file, a empêché une crise politique de se détériorer. Cette collaboration a facilité la tenue d’élections pacifiques, libres, régulières et crédibles les 7 novembre et 19 décembre 2018, ainsi que la transition politique pacifique qui a suivi, en janvier 2019. De même, nos efforts conjoints en République centrafricaine ont abouti à la signature, le 6 février, de l’Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui a permis de réduire sensiblement les incidents de violence, de rétablir progressivement les structures de sécurité et d’améliorer l’accès humanitaire. Le Commissaire Chergui, de l’Union africaine, et le Secrétaire général adjoint Lacroix demeurent activement mobilisés pour appuyer la mise en œuvre de l’Accord et mettre en exergue les conséquences des violations, notamment par une visite conjointe en début de mois. Cette mobilisation revêt également une importance particulière dans le contexte des élections prévues en 2020.

Les efforts conjoints de l'Union africaine et de l'ONU ont également eu des résultats positifs au Soudan. On constate une volonté de faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration constitutionnelle du 17 août et de l'accord régissant la transition. Le Gouvernement de transition, dirigé par le Premier Ministre Abdalla Adam Hamdok, qui a prêté serment le 8 septembre, a défini ses priorités en mettant l'accent sur l'instauration d'une paix globale et durable dans tout le Soudan, ainsi que sur le relèvement économique dont le pays a un besoin urgent. Le 11 septembre, les parties ont signé la Déclaration de Djouba sur les mesures de confiance en prévision des négociations, laquelle s'assimile à un accord visant à renforcer la confiance et à une feuille de route en vue de parvenir à un accord de paix global.

Toutefois, des défis de taille subsistent, ce qui nécessite que nous renforcions notre collaboration avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux et que nous agissions de manière concertée pour les relever. Comme le montre le rapport du Secrétaire général, nous continuons de rencontrer des problèmes en matière de pérennisation de la paix et de la sécurité sur le continent, en raison de l'exclusion et de la discrimination politiques et socioéconomiques, de la faiblesse des institutions de gouvernance, dans certains cas de la mauvaise gestion du secteur public, notamment en ce qui concerne les organes de gestion des élections et les problèmes liés à la contestation des élections lorsque le processus électoral est remis en cause.

Le respect de l'état de droit et des droits de la personne et les difficultés liées à la fourniture de services de base et à la gestion équitable des ressources naturelles, ajoutés aux effets néfastes des changements climatiques et de l'insécurité alimentaire, représentent toujours des défis pour nous sur le continent. S'agissant des changements climatiques en particulier, nous voyons leurs effets sur le continent, avec notamment les inondations et les ouragans, et les crises humanitaires qui en résultent. Ces failles sont, dans certains cas, aggravées par les ingérences extérieures, les conflits par alliés interposés, l'extrémisme violent, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et l'absence d'une autorité effective de l'État dans de grandes parties du continent.

La situation au Soudan du Sud est très préoccupante, comme ont pu le constater les membres du Conseil à Djouba la semaine dernière et comme en témoignent leurs discussions avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud accuse un retard par rapport aux objectifs et aux calendriers convenus, et la lenteur des progrès dans l'application des dispositions relatives à la préparation de la transition, notamment les dispositions transitoires de sécurité, ainsi que la décision en suspens concernant le règlement de la question du nombre d'États et des frontières, par exemple, continuent de menacer l'application des dispositions de l'accord de paix revitalisé.

Comme l'ont souligné les membres du Conseil qui étaient à Addis-Abeba la semaine dernière et les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, il est essentiel que l'échéance du 12 novembre pour la formation du Gouvernement provisoire d'union nationale reconstitué – comme convenu précédemment par les parties et approuvé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) – soit maintenue et respectée pour éviter une rupture du processus de paix. Nous espérons que la dynamique sera préservée pour régler les questions en suspens et remettre le Soudan du Sud sur la voie de la paix et de la stabilité. La grande attention et le suivi de l'IGAD, avec l'appui de l'Union africaine et de l'ONU, seront importants à cet égard.

En Somalie, la coopération entre le Gouvernement fédéral somalien et certains États membres de la fédération se heurte toujours à des obstacles. Pourtant, elle est indispensable pour faire avancer les réformes politiques, économiques et dans le domaine de la sécurité. Nous considérons que, pour avoir un mandat universel et des élections universelles en 2020 ou 2021, le Gouvernement fédéral et le corps législatif doivent honorer les engagements qu'ils ont pris d'adopter la loi électorale d'ici à décembre, d'achever la révision constitutionnelle d'ici à juin 2020, d'adopter une constitution fédérale modifiée portant création de la Cour constitutionnelle et du Conseil supérieur de la magistrature, de poursuivre le processus de réconciliation nationale et de garantir la participation de toutes les composantes de la société, notamment les femmes, à la prise de décisions politiques. Lors du Forum de partenariat sur la Somalie qui s'est récemment achevé à Mogadiscio, les partenaires internationaux se sont mis d'accord sur un cadre de responsabilité mutuelle afin de se concentrer sur les domaines prioritaires et, partant, d'atteindre les principaux objectifs prioritaires avant décembre 2020.

La situation en Libye demeure préoccupante pour l’ONU, l’Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble. Les opérations militaires et les discours provocateurs continuent de s’intensifier, et les conditions sur le terrain ne sont pas propices à un dialogue direct entre les parties. On estime que 135 000 personnes se trouvent encore à proximité des lignes de front et plus de 270 000 dans les zones directement touchées par le conflit, y compris des migrants, dont certains sont détenus dans des conditions inhumaines dans des centres officiels ou officieux. Les membres du Conseil ont également entendu les préoccupations exprimées par le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine la semaine dernière, notamment en ce qui concerne la persistance des violations de l’embargo sur les armes, qui envenime la crise, sape un peu plus l’intégrité territoriale de la Libye et alimente l’instabilité dans la région.

Les défis dans la région du Sahel restent redoutables, avec notamment le terrorisme, l’extrémisme violent, le trafic de drogue, la traite, les problèmes de transhumance et la violence intercommunautaire, qui sont exacerbés par l’absence d’autorité de l’État dans de vastes zones, notamment dans les zones frontalières.

Nous constatons l’impact des changements climatiques et de l’insécurité alimentaire sur la paix et la sécurité, avec le manque d’accès aux droits fondamentaux, aux services et aux possibilités économiques, l’augmentation de la violence et la remise en question du rôle et de la participation des femmes, qui continuent à entraver le développement.

Le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017, fournit l’approche et les mécanismes permettant de relever efficacement ces défis complexes. L’ONU et l’Union africaine s’efforcent, dans la mesure du possible, de parvenir à une compréhension commune des situations de conflit et, grâce à un processus de prise de décisions consultatif, d’élaborer une approche concertée. Nous sommes convenus d’échanger des informations et des analyses sur les causes profondes des conflits en ce qui concerne l’évolution de la situation, qui serviront de base aux évaluations conjointes ultérieures visant à déterminer comment les deux organisations peuvent travailler ensemble pour les prévenir et continuer à y remédier. Nous sommes également convenus de partager les informations émanant des systèmes d’alerte rapide et les analyses des crises potentielles et d’œuvrer de concert au recensement d’options et à la coordination et à la collaboration en matière de mesures de prévention des conflits.

Nous nous sommes également mis d’accord sur le fait que les missions de bons offices et de médiation allaient au-delà de la prévention des conflits et s’étendaient à tout leur cycle. Nous avons convenu de collaborer étroitement dans le cadre de missions de bons offices, de la diplomatie préventive et d’activités de médiation sans exclusive sur le continent, en coordination avec d’autres organisations sous-régionales et mécanismes régionaux. En outre, nous sommes convenus de collaborer sur les questions électorales en vue d’améliorer la bonne gouvernance, la protection des droits de la personne et l’aide humanitaire.

À cette fin, au cours de la période considérée, l’Union africaine et l’ONU ont entrepris des missions de médiation et de bons offices sur tout le continent, notamment à Madagascar, en République centrafricaine et en Libye. Les représentants et envoyés spéciaux des deux organisations effectuent des visites conjointes sur le terrain et tiennent régulièrement des réunions consultatives, comme la réunion qui se tient actuellement à Djibouti.

Les séances d’information réunissant devant les deux conseils des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l’ONU et de la Commission de l’Union africaine continuent d’être mutuellement bénéfiques et constituent maintenant la norme. Elles nous ont donné l’occasion d’élargir les discussions afin de prendre en compte les vues des deux organisations et d’examiner de nouvelles informations et perspectives sur les situations de conflit. Nos mécanismes d’examen et de coordination des partenariats demeurent dynamiques et opérationnels, notamment la troisième réunion annuelle entre le Secrétaire général de l’ONU et le Président de la Commission de l’Union africaine, qui s’est tenue en mai; les réunions consultatives de l’Équipe spéciale conjointe chargée des questions de paix et de sécurité au niveau du Commissaire et du Secrétaire général adjoint, qui ont eu lieu en février et en septembre; et la réunion consultative entre homologues sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, qui s’est tenue en mars.

Ces mécanismes nous ont permis de faire le point sur les progrès accomplis et sur les défis auxquels nous sommes confrontés en vue de renforcer notre partenariat et de définir la voie à suivre. Nous avons organisé régulièrement des réunions conjointes sur la prévention des conflits et des réunions conjointes d’analyse prospective, ainsi que des visites techniques conjointes aux sièges des communautés économiques régionales, dans l'optique d'une mise en commun des informations, de la formulation d'analyses conjointes, de l'appui aux activités de coordination en cours et d'un renforcement des relations de travail.

Nous avons appuyé la participation des femmes à la médiation et à la prévention des conflits, notamment par l'intermédiaire du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, également connu sous le nom de FemWise-Africa, en coordination avec le Département paix et sécurité de l'Union africaine et le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 », que l'ONU appuie également.

À cet égard, l'Union africaine a placé au premier rang de ses priorités l'intensification des efforts visant à renforcer la prévention opérationnelle et structurelle des conflits, en mettant l'accent sur le lien étroit entre paix, sécurité et développement ainsi que sur la nécessité de réagir rapidement et avec fermeté pour prévenir l'apparition ou l'escalade des conflits.

Nous nous félicitons des discussions engagées entre les membres du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur les modalités des visites conjointes sur le terrain. Comme j'ai eu l'occasion de le dire la semaine dernière, les visites conjointes des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine sont devenues un élément important et régulier de notre action. Pour nous, les avantages sont clairs, notamment s'agissant de parvenir à une compréhension commune des situations de conflit complexes et de leurs causes profondes, d'évaluer l'état des choses et d'envoyer des messages conjoints. Nous espérons que les discussions entre les membres des deux Conseils se poursuivront en vue de régler cette question, sachant que cela contribuera considérablement au renforcement de notre partenariat.

Nous sommes conscients que le financement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine demeure une question stratégique importante pour l'Union africaine. À cet égard, je voudrais saluer l'engagement des États membres de l'Union africaine à appuyer les activités de consolidation de la paix par leurs contributions au Fonds pour la paix, qui est financé actuellement à hauteur de 131 millions de dollars. Je salue également les efforts déployés par le Président de la Commission de l'Union africaine pour rendre pleinement opérationnelle l'architecture de gouvernance du Fonds. En outre, nous nous réjouissons à la perspective d'un dialogue entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'ONU sur cette question après la réunion de l'Assemblée de l'Union africaine, qui devrait avoir lieu en février 2020.

Pour terminer, je remercie les membres du Conseil de leur appui ferme et constant au partenariat Union africaine-ONU pour la paix et la sécurité en Afrique, ainsi que du concours qu'ils apportent au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Tetteh de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mohammed.

M^{me} Mohammed (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de faire cette déclaration au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, qui n'a pas pu se joindre à nous en raison d'engagements urgents sur le continent. Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement la délégation sud-africaine du brio avec lequel elle a présidé les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois d'octobre chargé.

Je voudrais saluer, à cet égard, la contribution du Président du Conseil de sécurité au succès des treizièmes consultations annuelles entre nos deux Conseils, qui se sont tenues à Addis-Abeba la semaine dernière. Il s'agit d'une illustration claire du partenariat stratégique que nous souhaitons consolider entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Le thème de la présente séance atteste aussi de l'importance stratégique de la question à l'examen et témoigne de l'appui continu de l'Afrique du Sud au partenariat Union africaine-ONU, qui est en train de se renforcer comme jamais auparavant. Je remercie le Président de nous donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil et de partager nos réflexions sur l'état de notre partenariat.

Depuis la signature, en 2017, du Cadre conjoint pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre pour le développement qui a suivi, la fréquence de nos efforts conjoints a augmenté alors que nous nous employons à relever efficacement les défis complexes à la paix et à la sécurité en Afrique. Je suis fermement convaincue que notre coopération stratégique continuera de se renforcer à mesure que nous continuerons de mener des analyses et des interventions conjointes, d'échanger des informations et d'évoluer vers une compréhension commune de nos avantages comparatifs respectifs.

Dans le cadre de notre partenariat renforcé, nous avons accompli des progrès importants. Parmi nos principales réalisations figurent les visites conjointes sur le terrain, dont la plus récente, effectuée ces derniers jours dans la Corne de l'Afrique, a été conduite par la Secrétaire générale adjointe et l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité, dans le cadre des missions de solidarité au titre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et à laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général Hanna Tetteh et moi-même avons eu l'honneur de participer. Au risque de répéter certains points abordés par la Représentante spéciale Tetteh, je voudrais mettre en relief ce qui suit.

En République centrafricaine, les efforts conjoints de l'Union africaine et de l'ONU ont abouti à la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation. Conformément aux recommandations formulées lors de la dix-septième réunion de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine, le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix et le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité ont effectué une visite conjointe en République centrafricaine ce mois-ci. L'Union africaine et l'ONU restent activement déterminées à appuyer la pleine mise en œuvre de l'Accord, en particulier à la lumière de l'élection présidentielle prévue en 2020.

De la même manière, nos efforts conjugués ont contribué à des évolutions positives au Soudan. La mise en œuvre accélérée de la Déclaration constitutionnelle adoptée au Soudan le 17 août et de l'accord régissant la transition est une priorité pour l'Union africaine comme pour l'ONU. Il convient de souligner que la radiation du Soudan de la liste des États qui soutiennent le terrorisme est cruciale pour sa reprise économique.

Au Soudan du Sud, même si des progrès ont été réalisés, l'ONU et l'Union africaine jouent un rôle en accompagnant les parties sud-soudanaises sur la voie de la paix et de la stabilité, notamment pour régler les questions en suspens liées à l'accord de paix et relancer les efforts en vue de la tenue des élections à la fin de la période de transition. On ne saurait trop souligner l'importance qu'il y a à accélérer la mise en œuvre intégrale de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

En Somalie, l'Union africaine et l'ONU ont insisté sur la nécessité de relancer le dialogue entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération en vue de réaliser les objectifs d'étape fixés dans la feuille de route en vue des élections en 2020-2021. En coopération avec les collègues de l'ONU à Addis-Abeba, l'Union africaine a déjà lancé les discussions sur l'élaboration d'une stratégie politique pour faciliter la cohérence de notre engagement à long terme en Somalie.

En Libye, la situation reste une source de préoccupation pour l'Union africaine. L'Union africaine a ouvertement exprimé son mécontentement et a souligné qu'elle devait être plus associée aux efforts en cours au lieu d'être mise à l'écart. Il est donc impératif que l'ONU et l'Union africaine adoptent une approche coordonnée s'agissant du concours que nous pouvons apporter aux acteurs libyens à l'appui du processus de paix.

Au Mali, la coopération entre l'Union africaine, l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le rôle joué par chacune des organisations sont essentiels pour contribuer à un environnement plus sûr dans la région et œuvrer à la mise au point d'une stratégie harmonisée pour le Sahel. Les partenaires internationaux doivent continuent d'appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et de fournir à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel les ressources et l'assistance dont elle a besoin afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

En ce qui concerne les autres parties de la région du Sahel, l'Union africaine, l'ONU et la CEDEAO restent déterminées à appuyer les initiatives pilotées et prises en main par la région visant à faire face aux défis complexes à la paix et la sécurité. Malgré nos efforts coordonnés, nous continuons d'observer une généralisation de l'extrémisme violent, du trafic de drogue, de la traite des êtres humains, des problèmes de transhumance et de la violence intercommunautaire. Les inégalités socioéconomiques sont exacerbées par les menaces à la sécurité de la région liées au climat.

Outre les efforts conjoints déployés par l'Union africaine et l'ONU dont je viens de parler, nos organisations continuent d'œuvrer de concert pour appuyer des processus électoraux libres, réguliers et crédibles, renforcer la bonne gouvernance et promouvoir la protection des droits de l'homme partout sur le continent. L'Union africaine et l'ONU, en coopération avec les communautés économiques régionales concernées, continueront de collaborer avec les États Membres avant les prochaines élections afin de promouvoir la cohésion nationale et des processus politiques et électoraux inclusifs.

Il devient de plus en plus nécessaire de renforcer nos approches régionales communes en matière de sécurité climatique, notamment s'agissant du Sahel, de la Corne de l'Afrique et d'autres régions touchées. Les effets des changements climatiques exacerbent les tensions existantes dans toutes ces régions et se manifestent sous forme de tensions et d'affrontements accrus entre les communautés dans différentes régions du continent. Même si l'Union africaine déploie de nombreux efforts pour intervenir en temps utile en cas de catastrophes, il convient également d'envisager des efforts conjoints de prévention.

Nous nous félicitons, certes, des progrès accomplis dans le cadre de nos efforts conjoints de prévention et de gestion des conflits, mais il convient de renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU en matière de consolidation de la paix et de reconstruction au lendemain des conflits. Nos organisations doivent également améliorer leur action conjointe dans des domaines techniques tels que la planification et la gestion des missions, la gestion financière et l'application du principe de responsabilité s'agissant des opérations de paix.

Du point de vue de l'Union africaine, le partenariat stratégique avec l'ONU doit se fonder sur des valeurs communes, le respect mutuel et la solidarité. S'il est vrai que le renforcement des activités conjointes d'analyse et de planification peuvent renforcer ce partenariat, l'absence de réponses conjointes a été une source majeure de déception pour les deux organisations. Nos priorités communes doivent être reflétées dans notre analyse conjointe afin de promouvoir une approche harmonisée et d'aboutir à des réponses conjointes. L'évaluation conjointe des missions en cours, en particulier de la Mission de l'Union africaine en Somalie, et la dynamique qui caractérise souvent les conclusions sur lesquelles se basent les processus de renouvellement des mandats sont des domaines qui exigent beaucoup d'efforts dans le cadre de notre partenariat. Lorsqu'il y a eu des désaccords entre les deux organes, l'opinion de l'ONU a souvent prévalu. Bien qu'il y ait différentes considérations derrière cette dynamique, on a l'impression que, tout bien considéré, la position de l'Union africaine n'a pas vraiment d'importance, ce qui sape la relation au lien de la renforcer. Je pense que cette dynamique s'est également manifestée dans les efforts déployés pour faire face à la crise libyenne.

En conclusion, le partenariat entre les deux organisations est essentiellement dicté par les relations entre les deux Conseils. Je félicite les Conseils de tenir régulièrement des réunions d'information conjointes pour entendre des exposés de hauts responsables de la Commission de l'Union africaine et du Secrétariat de l'ONU, car cela nous donne l'occasion de débattre largement de nos perspectives et de nos conclusions sur diverses situations de conflit, et nous permet de parvenir à une compréhension commune de la dynamique sur le terrain. Il est donc essentiel de continuer à renforcer le dialogue politique et institutionnel entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en tenant compte de nos mandats, de nos avantages comparatifs et de nos objectifs communs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Mohammed de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance et également d'avoir conduit, la semaine dernière, notre visite, une visite très réussie, au siège de l'Union africaine. Je tiens par ailleurs à remercier les deux intervenantes de leurs exposés. Je tiens maintenant à souligner trois points.

Mon premier message est que le partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines revêt aujourd'hui une importance stratégique pour la prévention et la résolution des crises en Afrique. La France est donc résolument engagée à le soutenir dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous soutenons pleinement l^{e} développement de la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. De nombreux progrès ont été accomplis sous l'impulsion du Secrétaire général de l'ONU et du Président de la Commission de l'Union africaine, et ce partenariat a déjà fait ses preuves.

En matière de prévention, les efforts de l'Union africaine, soutenus par l'ONU, la Communauté de développement de l'Afrique australe, et d'autres partenaires comme la France et l'Union européenne, ont permis de renforcer la transparence et la crédibilité d'élections présidentielles qui se sont tenues en 2018 : je pense à la République démocratique du Congo ou encore à Madagascar. Au Soudan, plus récemment, l'Union africaine et l'Éthiopie ont permis de faire émerger un accord, avec le soutien de l'ONU et de l'ensemble des amis du Soudan.

En matière de résolution des conflits, l'action de l'Union africaine et de l'ONU en République centrafricaine a conduit à la signature de l'accord de paix entre le Gouvernement centrafricain et 14 groupes armés le 6 février dernier. Depuis lors, l'Union africaine et l'ONU travaillent en étroite coopération pour garantir une mise en œuvre réussie de cet accord. Au Sahel, l'action conjointe de l'ONU et de l'Union africaine est indispensable pour la mise en œuvre complète de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Dans la lutte contre le terrorisme, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali apporte un soutien logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dont le rôle sera renforcé par les initiatives prises à Ouagadougou par les chefs d'États et de gouvernements de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en septembre dernier, afin d'endiguer la menace terroriste. C'est dans ce cadre que nous avons proposé la mise en œuvre d'un nouveau partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, une initiative franco-allemande, lancée aux côtés du Président en exercice du Groupe de cinq pays du Sahel, le Président burkinabé Roch Kaboré, lors du Sommet du Groupe des Sept à Biarritz.

Mon deuxième message est que si le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance stratégique, c'est également en raison de la montée en puissance des opérations africaines de paix. Celles-ci répondent à un besoin réel et permettent d'intervenir rapidement sur des foyers de crise avant qu'ils ne dégénèrent. Nous soutenons par conséquent le développement et le financement durable et prévisible de ces opérations par l'Union africaine et l'ONU, y compris en ayant recours aux contributions obligatoires. Nous restons bien sûr à l'écoute de nos partenaires de l'Union africaine et des trois États africains membres du Conseil de sécurité pour trouver une solution qui réponde aux besoins opérationnels et qui fasse consensus au sein du Conseil. Dans ce contexte, nous considérons nécessaire que le travail engagé par l'ONU et l'Union africaine se poursuive sur plusieurs autres volets : le cadre budgétaire et financier, le cadre de conformité en matière de droits de l'homme et le cadre de présentation des rapports entre les deux organisations. La France est prête à apporter son plein appui à cet égard.

Mon dernier message consiste à dire que, pour répondre aux crises, une approche plus large, en amont et en aval, est nécessaire. En matière de prévention, des résultats concrets ont déjà été obtenus, comme je l'évoquais plus tôt, mais nous devons aller plus loin. Je pense notamment aux synergies entre les instruments de l'Union africaine, tels que le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), et les instruments de l'ONU, tels que le Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation. Je pense aussi à notre capacité à faire émerger une vision commune sur les problématiques du continent et aux consultations annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, comme la semaine dernière; ceux-ci jouent un rôle très utile. Je souhaiterais également souligner le rôle des trois membres africains au sein du Conseil de sécurité en tant que « passerelle » entre les deux Conseils. Je pense enfin à tous les efforts que nous pouvons déployer ensemble pour que les crises ne se répètent plus à l'avenir, notamment en investissant dans l'éducation des jeunes générations et en luttant activement contre le changement climatique.

Avant de conclure, je voudrais enfin insister sur la place centrale de la Francophonie dans le développement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, et la nécessité de contribuer à son renforcement dans chacune des deux organisations, car cette Francophonie, qui a son cœur en Afrique, est un élément clef pour une meilleure compréhension commune des défis du continent africain.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir de prendre la parole devant vous aujourd'hui, Madame la Présidente, et je vous remercie de présider la présente séance. Je remercie également les intervenantes, dont la présence ici, assises ensemble à nos côtés, est pour moi un symbole, non seulement de l'étroite coopération entre l'Union africaine et l'ONU, mais aussi de l'application de la résolution 1325 (2000).

Il est merveilleux d'avoir deux femmes dirigeantes dans cette salle et, à cet égard, nous assistons déjà à la mise en œuvre de la résolution 2493 (2019), que nous avons adoptée hier. Bien qu'il s'agisse évidemment d'un processus en cours, les voyages conjoints en Afrique avec la Vice-Secrétaire générale que Mme Mohammed a mentionnés dans sa déclaration sont un signe très positif. Je tiens à remercier ces deux femmes et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, ainsi que l'Union africaine d'avoir préparé et organisé la visite sur le terrain de la semaine dernière, qui était très bien organisée et extrêmement utile. Ce type de coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est très important, comme nous l'avons vu la semaine dernière. Selon moi, cette coopération doit devenir encore plus concrète, peut-être parfois un peu moins formelle, et plus axée sur l'analyse conjointe, l'action conjointe et les solutions conjointes.

Comme l'ont dit les intervenantes, la coopération entre l'Union africaine et l'ONU doit couvrir l'ensemble du cycle des conflits, de la prévention à la reconstruction après un conflit, en passant par l'atténuation et la médiation. Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de deux entités qui n'ont pas encore été mentionnées, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix. Nous encourageons tous les pays touchés par un conflit à faire usage de ces institutions.

En tant que membre de l'Union européenne, je me permets de mentionner également la coopération entre l'Union européenne et l'Union africaine, ainsi que la coopération trilatérale entre elles et l'ONU. Ce qui se passe en Afrique importe à l'Europe et inversement. Nous sommes les voisins les plus proches et cette coopération est donc très importante. Nous appuyons la coopération bilatérale et trilatérale entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne aux niveaux stratégique, politique et tactique.

Je ne souhaite pas m'étendre sur la situation de certains pays, mais je dirai que je souscris à l'évaluation positive de la coopération dans de nombreuses situations de conflit qui a été faite par les deux intervenantes en ce qui concerne Madagascar, la République centrafricaine, le Soudan, la Somalie et le Sahel. En ce qui concerne le Sahel, je me réfère à ce que vient de dire l'Ambassadeur de Rivière sur l'initiative de coopération franco-allemande, ainsi que sur l'assistance des Nations Unies aux opérations de paix mandatées par le Conseil de sécurité et conduites par l'Union africaine. Je pense que nous devons redoubler d'efforts dans ce domaine.

S'agissant de la coopération en général, je voudrais revenir sur un point abordé par les deux intervenantes. Il est important de travailler ensemble à l'examen des conflits pour nous assurer que les causes profondes de ces derniers sont traitées comme il se doit. Nous devons le faire en veillant au respect de l'état de droit et des droits de l'homme et en veillant à ce que des services adéquats soient rendus à la population. J'ai été frappé par le fait que les deux intervenantes ont également mentionné les changements climatiques et la sécurité comme causes profondes des conflits. Comme M^me^ Mohammed l'a mentionné, l'insécurité climatique entraîne des conflits entre les communautés, un autre point qui doit être examiné.

En ce qui concerne notre voyage au Soudan du Sud la semaine dernière, l'Allemagne maintient, bien entendu, la même position – comme tout le monde autour de cette table – sur la mise en œuvre intégrale de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, concernant le Gouvernement provisoire, les élections, la Constitution et une cour constitutionnelle. Le Président et le chef de l'opposition doivent tous deux faire passer le bien-être de leur peuple avant le leur. Il est absolument nécessaire que les personnes qui souffrent, que j'ai vues de mes propres yeux, bénéficient enfin d'une meilleure solution.

En ce qui concerne la situation en Libye, je voudrais une fois encore insister sur l'importance de la participation des femmes à ce processus de paix. M^me^ Mohammed a souligné la nécessité pour l'Union africaine de s'impliquer davantage. Encore une fois, je tiens à rappeler que l'Union africaine coopère pleinement avec l'Union européenne et la Ligue des États arabes, qui joue également un rôle important, dans le processus de Berlin. Nous pouvons confirmer que, de notre point de vue, l'Union africaine joue un rôle vital et que nous ne pourrons parvenir à une solution que si toutes les parties concernées agissent ensemble et empêchent que la situation ne se détériore davantage. En ma qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, je lance une fois de plus un appel pour que cessent les livraisons d'armes en Libye.

M^me^ Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenantes d'aujourd'hui, la Représentante spéciale Hanna Tetteh et M^me^ Fatima Kyari Mohammed, pour leurs exposés forts utiles sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Qu'il me soit permis à présent d'évoquer certains éléments cruciaux que nous trouvons particulièrement importants.

La Pologne appuie fermement le partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès accomplis dans le cadre du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine au cours de l'année écoulée – la période couverte par le rapport du Secrétaire général à l'examen (S/2019/759).

Ces dernières années, l'Union africaine a assumé d'importantes responsabilités et son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité n'a fait que croître. Nous nous félicitons en particulier des résultats obtenus en République centrafricaine grâce à une coopération étroite entre l'ONU et la Commission de l'Union africaine. Nous saluons aussi vivement les efforts de médiation de l'Union africaine en ce qui concerne la structure du Gouvernement de transition soudanais. Il ne fait aucun doute que le principe des solutions africaines aux problèmes africains reste pertinent.

Plus tôt cette année, nous avons entériné notre engagement en faveur de la paix et de la sécurité sur le continent africain en adoptant la résolution 2457 (2019) portant, entre autres, sur l'initiative visant à faire taire les armes. La Pologne estime qu'il s'agit d'un pas supplémentaire vers la stabilisation de la situation sur le continent grâce à une coopération internationale renforcée. Il faut de solides partenariats locaux, régionaux et mondiaux pour gérer les besoins dans la région et favoriser l'équilibre et la croissance. La coopération stratégique entre l'Union africaine et l'ONU devrait continuer de se traduire par la mise en place de multiples mécanismes consultatifs sur les défis posés à la paix et la sécurité en Afrique, y compris l'alerte rapide et la prévention et le règlement des conflits.

L'ONU et l'Union africaine, ainsi que les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, doivent poursuivre leur coopération à tous les niveaux et sur un large éventail de questions, allant du renforcement des capacités et de l'élaboration des politiques aux opérations d'intervention en cas de crise. Cependant, travailler en étroite collaboration ne signifie pas qu'il faut transférer toute cette responsabilité aux organisations régionales et sous-régionales. L'ONU doit aborder les conflits dans leur globalité, en ayant recours à tous les instruments disponibles, de la prévention au relèvement complet après un conflit, en passant par le règlement pacifique et le maintien de la paix.

La Pologne estime qu'il est essentiel que l'ONU continue d'aider l'Union africaine à se doter des capacités, des outils et des moyens nécessaires pour agir efficacement. Cela est de la plus haute importance pour permettre aux deux organisations de faire face aux nouvelles menaces et de s'attaquer aux sources complexes de l'instabilité en Afrique. C'est pourquoi nous considérons que des interactions régulières entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, comme cela a été le cas la semaine dernière à Addis-Abeba, sont un instrument essentiel pour approfondir ce partenariat. À cet égard, nous rappelons également le rôle majeur du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine en ce qui concerne l'appui et l'action concertée entre les deux Conseils.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer le plein appui de la Pologne au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il fournit afin de renforcer le partenariat avec l'Union africaine, ainsi qu'avec les autres partenaires régionaux en Afrique.

Je puis assurer les membres du Conseil que la Pologne est prête à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires africains, non seulement sur les questions africaines mais aussi sur les moyens de relever les défis mondiaux.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les deux intervenantes pour leurs mises à jour.

L'Union africaine est un partenaire essentiel des États-Unis et de l'ONU en Afrique. Cela est vrai en partie parce que quelque 80 % des effectifs et des budgets de maintien de la paix des Nations Unies sont affectés à l'Afrique, mais aussi parce que l'Union africaine obtient des résultats positifs dans certains des environnements de sécurité les plus difficiles au monde. J'ai eu le plaisir de le constater en personne lorsque j'étais avec les soldats de la paix de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la semaine dernière. L'Union africaine contribue de manière vitale à la paix sur le continent, notamment en négociant un accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et en aidant à créer une feuille de route pour la paix au Soudan, mais elle peut faire encore plus pour, à l'avenir, contribuer davantage.

À la prochaine élection présidentielle du Burundi, l'appui de l'Union africaine sera crucial pour un processus pacifique, transparent et inclusif. L'Union africaine devrait également encourager le Gouvernement burundais et la Communauté d'Afrique de l'Est à faire progresser le dialogue inter-burundais. Au Cameroun, la violence dans les régions anglophones mérite l'attention immédiate de l'Union africaine. L'Union africaine et l'ONU devraient organiser une visite conjointe pour évaluer la situation et exhorter les parties à régler pacifiquement leurs différends.

Nous sommes également conscients que l'instabilité en Libye a une incidence directe sur les États membres de l'Union africaine. C'est pourquoi nous nous félicitons de la volonté de l'Union africaine d'appuyer les efforts que le Représentant spécial Salamé fournit pour parvenir à une solution politique. Il est crucial que l'ONU mène à bien cette tâche, et nous saluons la participation de l'Union africaine au format de Berlin. C'est un pas qui nous rapproche d'un règlement politique. Nous demeurons profondément préoccupés par les violations de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil contre la Libye. Les États Membres qui fournissent illégalement des armes à ce pays portent atteinte à sa stabilité. Nous espérons que l'Union africaine joindra ses efforts à ceux du Conseil pour endiguer le flux de ces armes. C'est avec plaisir que nous appuyons l'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 de l'Union africaine.

Bien évidemment, pour instaurer la paix, nous devons parfois demander à nos amis de faire des choix difficiles. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine (S/2019/759), les initiatives communes de l'ONU, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales sont largement axées sur la primauté de l'action politique. Par conséquent, nous nous félicitons des consultations qui se sont tenues la semaine dernière, durant lesquelles l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se sont mis d'accord dans une large mesure sur plusieurs moyens de relever les défis qui se posent au Soudan du Sud, au Sahel et en République centrafricaine. Toutefois, les engagements verbaux ne sont pas suffisants. Les deux parties pourraient les concrétiser en appelant les dirigeants sud-soudanais à réaffirmer leur engagement à mettre un terme aux hostilités et à faire des compromis sur les questions en suspens en vue de former un gouvernement de transition d'ici au 12 novembre.

Enfin, les États-Unis appuient les efforts que déploient l'ONU et l'Union africaine pour garantir un financement prévisible, durable et fiable aux opérations futures. Il reste beaucoup à faire pour répondre aux conditions fixées par le Conseil dans les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Comme je l'ai indiqué le mois dernier, tout mécanisme utilisant les contributions statutaires de l'ONU doit reposer sur une approche réfléchie et être assorti de garanties voulues et toute résolution sur ce sujet doit prendre en compte les positions politiques de longue date des États-Unis, notamment en ce qui concerne la transparence financière et les mesures commerciales. Nous avons d'autres préoccupations à propos du partage des charges et du respect des normes de conduite de l'ONU dans le contexte des opérations de maintien de la paix. Un respect plus strict de ces principes par l'Union africaine aura pour conséquence directe le renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent, notamment grâce à l'amélioration de l'efficacité et de la situation financière des opérations.

Une action efficace de l'Union africaine permet d'améliorer la qualité de vie. C'est pour cette raison que les États-Unis ont contribué plus de 1,5 milliard de dollars à l'appui de programmes de formation en faveur de 23 partenaires africains depuis 2005, notamment pour le personnel militaire et de police déployé au sein de missions de maintien de la paix africaines dans six pays. J'exhorte tous les États Membres à se joindre à nos efforts pour renforcer les capacités des pays africains fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

Comme nous l'avons souligné à l'occasion de plusieurs séances précédentes, le continent africain déborde de potentiel. L'Afrique a une population dynamique de centaines de millions de personnes, dont chacune a une vocation unique. Un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine est l'une des clefs qui permettront de réaliser ces vocations, et c'est pourquoi je me réjouis à la perspective de collaborer avec les membres du Conseil pour renforcer les relations entre l'ONU et l'Union africaine.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, je tiens à remercier l'Afrique du Sud, en particulier mon frère Jerry, pour la visite effectuée au siège de l'Union africaine la semaine dernière, qui nous a permis non seulement de mieux comprendre les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée, mais également de renforcer notre collaboration avec nos frères et sœurs du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je tiens également à remercier les intervenantes, mes sœurs Hanna et Fatima, de leurs présentations. Nous les avons également rencontrées durant notre mission à Addis-Abeba la semaine dernière, et ces informations supplémentaires nous aident certainement à mieux comprendre la question.

L'Indonésie partage l'idée qu'un partenariat avec toutes les parties prenantes est très utile pour faire face aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique, et salue les progrès considérables accomplis par l'ONU et l'Union africaine à cet égard. L'initiative Faire taire les armes d'ici 2020 et l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ne sont que deux exemples de ces progrès et de ces réussites. Je tiens à souligner que le succès de toute initiative repose sur l'unité, la solidarité, le partenariat et l'engagement de tous, et à cet égard je tiens à féliciter l'Union africaine pour sa détermination à trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

Je voudrais à présent évoquer certains points importants.

Le premier est la nécessité d'entretenir la communication entre l'ONU et l'Union africaine. Nous nous associons au Secrétaire général pour souligner qu'un partenariat solide entre l'ONU et l'Union africaine est essentiel si l'on veut trouver des solutions efficaces aux problèmes de paix et de sécurité de plus en plus complexes auxquels l'Afrique fait face. Nous nous félicitons de la tenue d'une réunion conjointe entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité la semaine dernière, et nous les encourageons vivement à poursuivre leurs discussions stratégiques pour trouver les solutions les mieux adaptées et adopter des mesures concrètes, et pour garantir la pleine mise en œuvre des divers accords concernant de nombreux conflits. Pour renforcer leur coopération, les deux organisations doivent trouver des voies et moyens de se compléter mutuellement, s'agissant de leurs rôles et de leurs mandats respectifs, et d'avoir un impact sur le terrain sur les activités menées en matière de diplomatie préventive, de maintien et de consolidation de la paix. Nous devons adopter une approche novatrice pour renforcer notre partenariat, en mettant l'accent sur des solutions axées sur les résultats, des opérations hybrides de maintien de la paix et des projets visant à réaliser des objectifs socioéconomiques. Pour ce faire, il faudra évidemment mettre l'accent sur les avantages comparatifs des deux organisations, qui ont été évoqués par de nombreux orateurs.

Deuxièmement, le développement et le renforcement des capacités sont des conditions essentielles à l'instauration d'une paix pérenne en Afrique. Nous nous félicitons du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté l'an dernier, et nous attendons avec intérêt de recevoir des informations sur la progression de sa mise en œuvre. Il convient d'envisager d'autres moyens de renforcer la coopération et les synergies en améliorant la coordination entre l'ONU, l'Union africaine et les institutions financières internationales. Nous voudrions rappeler la coopération entre l'Organisation et la Banque mondiale dans le cadre de l'élaboration du rapport conjoint intitulé *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents,* publié en 2017. Le message clef de ce rapport est que les politiques économiques, y compris les incitations économiques, peuvent être des outils de prévention. L'Indonésie appuie également les activités menées par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous saluons les efforts déployés par les formations pays de la Commission de consolidation de la paix pour prévenir la reprise des conflits dans les pays, grâce à la promotion du développement. Le fait que la grande majorité des problèmes inscrits à l'ordre du jour de la Commission concernent l'Afrique confirme l'importance du rôle qu'elle joue sur ce continent.

Troisièmement, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doit être complété par un appui international supplémentaire. L'Indonésie et l'Afrique ont établi des liens étroits depuis la Conférence de Bandung en 1955, et nous continuerons d'appuyer l'Afrique au moyen de programmes de coopération technique et de renforcement des capacités. Nous avons organisé le Forum Indonésie-Afrique en avril 2018, puis le Dialogue Indonésie-Afrique sur les infrastructures en août 2019. Ces réunions ont abouti à une coopération économique concrète dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment les infrastructures, le commerce, la connectivité et les industries stratégiques. Nous sommes convaincus que le développement économique permettra de régler certains des principaux problèmes auxquels l'Afrique est actuellement confrontée.

Par ailleurs, nous maintenons notre engagement en faveur du maintien de la paix en Afrique en participant aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L'Indonésie est actuellement le principal pays fournisseur de contingents qui siège au Conseil, ayant déployé environ 3 000 soldats de la paix, dont 128 femmes. Nous sommes en train de former d'autres femmes compétentes et capables de contribuer au renforcement des capacités sur le terrain. Nous contribuons actuellement à sept missions des Nations Unies en Afrique.

L'appui interrégional est également important. À l'instar de l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) collabore étroitement avec l'ONU dans le cadre de son partenariat avec l'Organisation. Nous travaillons de concert pour renforcer la coopération entre l'ASEAN et l'Union africaine sur des questions d'intérêt commun.

L'Indonésie restera engagée, en tant que partenaire véritable de l'Afrique, en faveur du maintien de la paix et de la sécurité. Je voudrais réitérer les propos tenus par la Ministre des affaires étrangères, M^{me} Marsudi, à l'occasion de la séance ministérielle du Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité en Afrique, organisée sous la présidence russe le mois dernier. Le partenariat avec l'Afrique doit être basé sur

> « la bonne foi, l'honnêteté et la sincérité. Tel est l'esprit d'unité que nous devons reproduire au niveau mondial : un partenariat qui ne nuira pas à l'Afrique; un partenariat qui profitera à tous les pays d'Afrique; et un partenariat qui apportera égalité et progrès commun à l'Afrique. » (*S/PV.8627, p. 16*)

Enfin, je réitère une fois de plus que nous sommes convaincus de la véracité du principe selon lequel les voisins sont mieux placés pour savoir. Comme dans le cas de l'Afrique, ce principe peut permettre de trouver des solutions aux problèmes qui se posent. D'après notre expérience dans la région de l'ASEAN, être voisin n'est pas seulement une question de géographie, c'est aussi une question de camaraderie, d'entraide et de partage, et c'est toujours une question d'humanité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés circonstanciés M^{me} Hanna Tetteh, Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine, et M^{me} Fatima Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons étudié attentivement le dernier rapport du Secrétaire général, publié en septembre, sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Union africaine (S/2019/759). Nous appuyons pleinement l'engagement qu'il contient à renforcer plus encore le partenariat stratégique entre les deux organisations sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. Il ne fait aucun doute que les défis auxquels l'Afrique et la communauté internationale sont confrontés exigent une concertation des efforts et une utilisation des avantages comparatifs des organisations régionales. Les parties prenantes africaines ont intensifié leurs efforts dans ce domaine, notamment en créant l'Architecture africaine de paix et de sécurité, ce dont nous nous félicitons. Nous sommes convaincus que nous pouvons répondre efficacement aux défis sécuritaires si nous utilisons une approche reposant sur les solutions africaines aux problèmes africains.

Nous considérons que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales africaines doit être fondée sur les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Dans chaque situation concrète, il est important d'élaborer une solution de règlement de crise adaptée aux spécificités locales. Nous estimons que dans la plupart des cas, les acteurs régionaux connaissent le mieux la situation dans leurs zones de responsabilité. Dans le même temps, compte tenu du rôle joué par le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous ne pensons pas que le Conseil puisse se dissocier complètement du règlement des problèmes dans ce domaine sur le continent africain.

Nous comprenons les préoccupations de nos partenaires africains en ce qui concerne l'octroi de ressources aux opérations africaines de soutien à la paix. Il sera important d'améliorer encore la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse du financement des opérations africaines et des missions conjointes. Nous sommes prêts à poursuivre le dialogue de manière constructive dans le cadre de l'élaboration des résolutions du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix en Afrique.

Nous avons noté l'attention accordée par le Secrétaire général dans son rapport à l'initiative visant à faire taire les armes d'ici 2020, que nous appuyons sans réserve, et nous nous félicitons de la décision prise par la Conférence de l'Union africaine de faire de 2020 l'année de cette initiative africaine.

Nous estimons que l'élargissement de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine recèle un potentiel immense. La réunion annuelle des deux Conseils, dont la dernière en date s'est tenue à Addis-Abeba la semaine dernière, est l'occasion de se mettre au diapason et d'harmoniser les programmes. J'en profite pour remercier l'Union africaine de leur accueil chaleureux. La visite à Djouba, qui a été organisée la veille de la réunion dans la capitale éthiopienne, nous a également paru très utile. Nous espérons que les discussions qui ont eu lieu à cette occasion aideront toutes les parties à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud.

Pour terminer, je voudrais souligner que le développement des relations avec les pays africains et leurs organisations régionales est l'une des priorités de la politique étrangère de la Russie. Nos positions sur de nombreuses questions régionales et mondiales convergent ou coïncident complètement. J'en veux pour preuve le tout premier Sommet Russie-Afrique, qui s'est tenu la semaine dernière à Sotchi. Nous sommes fermement résolus à mettre en œuvre les décisions qui découlent de ce sommet, notamment la création d'un mécanisme permanent de partenariat fondé sur le dialogue et le développement d'une coopération mutuellement bénéfique avec les États africains et les organisations régionales. Nous espérons pouvoir compter sur leur appui.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni attache une grande importance au rôle de l'Union africaine dans la prévention, la médiation et le règlement des conflits sur le continent africain. Il s'agit d'un élément essentiel non seulement de notre action collective en tant que Conseil de sécurité, mais aussi du partenariat stratégique bilatéral entre le Royaume-Uni et l'Union africaine.

Nous sommes fiers de fournir un appui national aux priorités de l'Union africaine dans ce domaine, notamment au travers du système continental d'alerte rapide, des missions d'observation électorale, de l'élaboration d'une doctrine de soutien à la paix et de la formation préalable au déploiement des pays africains fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. Nous nous félicitons vivement de la détermination du Secrétaire général de l'ONU et du Président de l'Union africaine à renforcer le partenariat entre les deux organisations dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Je voudrais rendre hommage personnellement et particulièrement au travail indispensable accompli par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^me^ Tetteh, et de son homologue ici à l'ONU, l'Observatrice permanente, M^me^ Fatima Kyari Mohammed. Toutes deux réalisent un excellent travail pour leurs organisations respectives.

Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les opérations de maintien et de soutien à la paix continue de se développer. Le Royaume-Uni appuie en principe l'accès aux contributions au budget de l'ONU pour financer les futures opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, au cas par cas et sous réserve de certaines conditions essentielles. L'engagement pris par l'Union africaine à financer 25 % des coûts de ses opérations de soutien à la paix est un élément essentiel à prendre en considération dans toute décision future du Conseil sur cette question. Il s'agit en effet d'un signal important qui montre la détermination de l'Afrique à prendre en mains les solutions africaines aux conflits sur le continent.

Des dispositions solides en matière d'information financière, des structures claires de planification et de coordination conjointes et des cadres solides de respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire, de la déontologie et de la discipline seront également fondamentaux. Je voudrais à ce stade dire ma déception qu'au cours des débats sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie cette année, les postes traitant uniquement de ces questions n'ont pas été appuyés par les membres du Groupe des États d'Afrique à la Cinquième Commission. Nous encourageons le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine à poursuivre leurs travaux dans ces domaines techniques importants.

À l'occasion de la réunion de Niamey tenue le 8 juillet, les États Membres sont convenus d'élaborer des propositions détaillées pour une répartition efficace des tâches entre l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines. Nous nous en félicitons vivement. Un partenariat renforcé entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales sera crucial pour appuyer les progrès sur des questions telles que la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Je voudrais ici me faire l'écho de ce qu'ont dit mes collègues sur la visite que nous avons effectuée à Djouba ce mois-ci sous la houlette de la présidence sud-africaine du Conseil et, naturellement, de nos collègues des États-Unis. Nous avons quitté Djouba avec un consensus clair, à savoir que l'échéance du 12 novembre devait être respectée et que toutes les parties devaient faire des compromis dans l'intérêt du peuple sud-soudanais. Le Conseil de sécurité et l'Union africaine se sont déclarés résolus à participer à l'exécution et au suivi de toutes les tâches en suspens après la formation du Gouvernement de transition et ont également exprimé leur détermination à prendre des mesures contre les fauteurs de troubles.

Je voudrais également dire à quel point ce partenariat est important dans la transition du Soudan vers la gouvernance civile – l'Union africaine a d'ailleurs reçu le ferme appui du Conseil au cours des événements de cet été – et dans la mise en place d'un règlement politique durable en Somalie.

En ce qui concerne la Libye, je serais très heureux que l'Union africaine joue un rôle accru, comme nous en avons discuté lorsque nous étions à Addis-Abeba. Il est extrêmement important, comme l'a souligné notre collègue allemand, que l'Union africaine soit pleinement représentée en tant qu'acteur clef du processus de Berlin. Mais je voudrais également souligner le rôle clef que jouent d'autres organisations régionales, notamment la Ligue des États arabes – qui sera évoquée, j'en suis certain, par l'Ambassadeur du Koweït – ou l'Union européenne, en l'occurrence.

Une coordination plus étroite entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales, dans le cadre de laquelle chacune tirerait parti de ses avantages comparatifs, doit également appuyer une action plus rapide et plus efficace afin d'éviter que les crises politiques latentes ne se transforment en conflits. Il me semble que cela est tout à fait conforme à l'initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes d'ici à 2020, ainsi qu'à l'accent mis par le Secrétaire général et, de fait, le Conseil de sécurité, sur la prévention des conflits.

Nous recommandons en particulier une collaboration renforcée en ce qui concerne le Cameroun, où un débat sans exclusive et un suivi des recommandations issues du dialogue national sont urgents pour maintenir la dynamique qui mène à la paix. Une coordination étroite entre les acteurs sous-régionaux, l'Union africaine et l'ONU est également impérative pour régler la crise politique au Burundi et progresser sur la voie d'élections crédibles et ouvertes à tous en 2020.

Bien entendu, comme tous nos collègues au sein du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, chacun d'entre nous a son propre rôle à jouer dans le renforcement du partenariat noué en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies entre l'ONU et l'Union africaine, en ce qui concerne la paix et la sécurité. Nos récentes consultations annuelles à Addis-Abeba nous ont rappelé à quel point il est utile que nous discutions de ces questions et que nous cherchions les moyens de tirer parti de nos avantages comparatifs. Je ne peux qu'être d'accord avec l'Ambassadeur de l'Allemagne : il serait formidable de constater plus de franchise encore – surtout, peut-être, lorsque nous ne sommes pas d'accord –, et que nous nous focalisions davantage sur les mesures que nous pouvons prendre ensemble.

J'espère que nous pourrons maintenir les voies du dialogue ouvertes entre les deux Conseils tout au long de l'année à venir, que nous veillerons à ce que nos consultations favorisent l'instauration d'une coordination plus profonde et plus constructive encore, et que nous ferons davantage, ensemble, pour que la paix sur le continent africain devienne une réalité.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine vous remercie, Madame la Présidente, de présider la séance de ce jour. Nous remercions également la Représentante spéciale Tetteh et l'Ambassadrice Mohammed de leurs exposés.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a tenu la treizième édition de ses réunions conjointes annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lesquelles ont donné des résultats concrets et envoyé un signal positif s'agissant de la suite de la coopération entre les deux organes. Ces consultations illustrent parfaitement la coopération de plus en plus profonde entre l'ONU et l'Union africaine.

Ces dernières années, l'ONU et l'Union africaine ont fréquemment collaboré et leurs relations se sont sensiblement améliorées. Cette coopération est particulièrement productive dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits, et du maintien et de la consolidation de la paix. Les deux Conseils ont signé des documents de coopération stratégique tels que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Secrétaire général, M. Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, ont organisé la troisième réunion annuelle de l'Union africaine et de l'ONU, qui fut une réussite. Un schéma de coopération bilatérale aux multiples strates, et de haut niveau dans plusieurs domaines, est en train de prendre forme. Grâce à l'appui de l'ONU et de l'Union africaine, la paix et la sécurité dans l'Afrique d'aujourd'hui se sont améliorées, bien que le continent reste confronté à plusieurs situations et difficultés nouvelles. Le moment est venu de faire progresser la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Cette coopération doit être renforcée et non affaiblie.

L'ONU et l'Union africaine doivent être les fers de lance du multilatéralisme. Les deux parties doivent continuer à renforcer leur coopération et à défendre conjointement le multilatéralisme, le système de libre-échange et l'ordre international sous-tendu par le droit international. La communauté internationale doit appuyer les efforts africains visant à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. L'Union africaine et les organisations sous-régionales jouissent d'une position privilégiée, du fait de leurs avantages particuliers, de leur riche expérience, de leurs compétences et de leur sagesse, qui leur permet de remédier comme il convient aux questions brûlantes en Afrique.

L’ONU et l’Union africaine doivent envisager une coopération novatrice. À mesure que se resserre la coopération entre les deux parties s’agissant de traiter des problèmes brûlants en Afrique, il faut mettre en place un mécanisme plus efficace pour renforcer leur collaboration dans des domaines clefs tels que la prévention des conflits, la gestion des crises et la reconstruction post-conflit. Les opérations de paix dirigées par l’Union africaine, qui sont devenues un moyen majeur de répondre aux crises et conflits africains, sont très complémentaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. L’ONU doit aider l’Union africaine à mettre en place un mécanisme de financement fiable, stable et prévisible pour ses propres opérations de paix. Il faut espérer que le Conseil de sécurité et le Secrétariat de l’ONU tiendront compte des vues et préoccupations des pays africains et appuieront les efforts déployés par les pays d’Afrique et les organisations régionales africaines pour maintenir la paix et la sécurité sur le continent, en accordant une attention particulière aux aspirations et aux besoins urgents des pays africains.

L’ONU et l’Union africaine doivent être en première ligne d’un développement gagnant-gagnant. Les deux parties doivent élargir encore leur coopération pour s’attaquer aux causes profondes des problèmes africains. Sachant que la clef pour résoudre tous les problèmes réside dans le développement et que la pauvreté et le sous-développement sont les causes profondes des questions brûlantes, la solution consiste à instaurer le développement durable. La mise en œuvre du Programme 2030 doit être étroitement intégrée à l’Agenda 2063 de l’Union africaine. L’appui au développement socioéconomique en Afrique doit guider une coopération élargie entre les deux parties à l’avenir. C’est également un moyen important d’aider l’Afrique à remédier aux causes profondes des conflits.

La Chine préconise activement de faire progresser la coopération entre l’ONU et l’Union africaine et a déployé des efforts inlassables dans ce sens. La Chine entend systématiquement respecter le concept défendu par M. Xi Jinping, fondé sur la sincérité, les résultats concrets, la convergence de vues et la bonne foi ainsi que sur la notion de défense du bien commun, dans sa poursuite des intérêts communs. La Chine participe activement aux efforts africains en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. En ce moment même, plus de 2 000 soldats de la paix chinois protègent la paix dans cinq zones de mission des Nations Unies en Afrique. En septembre 2015, le Président Xi Jinping a annoncé la création du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, qui appuiera en priorité les efforts de maintien de la paix, de lutte contre le terrorisme et de développement durable de l’Afrique. À ce jour, 34 projets ont été lancés au bénéfice de l’Afrique. À ce titre, le Fonds est devenu une nouvelle plateforme de coopération tripartite entre la Chine, l’Afrique et l’ONU.

Le Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine s’est tenu avec succès en septembre de l’an dernier. La Déclaration de Beijing sur l’édification, entre la Chine et l’Afrique, d’une communauté de destin plus unie a été adoptée à l’unanimité. Elle place le secteur de la paix et de la sécurité parmi les huit grands axes prioritaires de la coopération à l’appui des efforts africains en cours pour faire taire les armes en Afrique d’ici à 2020. Un fonds de coopération sino-africain pour la paix et la sécurité sera créé pour contribuer au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, ainsi qu’aux efforts de maintien de la paix entre les deux parties.

La Chine est prête à œuvrer avec la communauté internationale pour continuer de promouvoir la coopération entre l’ONU et l’Union africaine en vue d’instaurer la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

M^{me} Rodríguez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et des exposés éclairants de M^{me} Tetteh et de M^{me} Mohammed.

Nous estimons qu’il est de la plus haute importance de renforcer le multilatéralisme et la coopération entre l’ONU et l’Union africaine, ainsi qu’avec d’autres organisations régionales et sous-régionales et institutions financières internationales, afin de relever les défis contemporains avec une cohérence, une efficacité et une efficience accrues. Nous reconnaissons dans le Plan directeur de l’Union africaine sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d’ici à 2020 un exemple de l’engagement et du sens des responsabilités des pays africains s’agissant d’instaurer un continent libéré du conflit, ce qui implique avant tout de remédier aux causes profondes telles que la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques et la faiblesse des institutions.

Ces objectifs, comme l’indique le rapport du Secrétaire général (S/2019/759), font ressortir une convergence évidente des intérêts et des responsabilités de l'ONU et de l'Union africaine, depuis le maintien de la paix et de la sécurité jusqu'à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 s'agissant du développement durable. Il faut donc promouvoir des synergies et complémentarités qui tirent parti des avantages comparatifs de chacune des deux organisations.

Dans le domaine de la prévention des conflits, nous reconnaissons les efforts déployés par l'Union africaine pour promouvoir un système d'alerte rapide à l'échelle du continent, ainsi que la création du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation afin de renforcer le rôle des femmes dans l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui dispose d'un réseau de médiatrices prêtes à être déployées. Nous estimons que des mécanismes pourraient être mis en place pour leur utilisation dans les opérations de maintien de la paix, en particulier dans les pays qui tiendront des élections l'année prochaine.

S'agissant des opérations de paix, nous soulignons les activités complémentaires menées au Darfour, en Somalie et au Soudan du Sud, entre autres. Nous sommes également convaincus qu'il est possible de renforcer la coopération existante sur la base de l'expérience acquise sur le terrain dans la lutte contre le fléau du terrorisme. L'intensification de la coopération avec des initiatives novatrices, telles que la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, mérite d'être examinée plus avant.

Nous jugeons important de continuer à étudier les options qui s'offrent à l'ONU pour qu'elle puisse contribuer au renforcement des capacités et de l'efficacité de ces forces, en vue de leur fournir un financement prévisible, durable et souple. De même, étant donné qu'il ne peut y avoir de paix sans justice, nous reconnaissons qu'il importe que l'ONU continue de collaborer étroitement avec l'Union africaine pour renforcer les capacités de prévenir les violations des droits de la personne et du droit international humanitaire, d'enquêter à leur sujet, d'y faire face et de les signaler.

Nous estimons également nécessaire que les deux organisations travaillent ensemble dans la phase de consolidation et de pérennisation de la paix, qui consiste à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à promouvoir l'état de droit et la croissance économique, et ce en comptant sur une participation accrue des citoyens, en particulier des femmes et des jeunes, du secteur privé et des organisations de la société civile. À cette fin, nous considérons que la Commission de consolidation de la paix est une platefome appropriée pour favoriser les synergies dans ces domaines.

Pour terminer, je voudrais souligner le travail accompli par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, en collaboration avec d'autres entités régionales et sous-régionales sur le terrain, en vue de créer un espace de dialogue à même d'offrir des orientations stratégiques pour la coopération et la coordination mutuelle.

M. Trullols Yabra (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Ambassadrice Fatima Mohammed et M^{me} Hanna Tetteh des informations qu'elles nous ont communiquées.

La République dominicaine reconnaît l'engagement et le partenariat stratégique fort dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales dans la recherche de solutions plus systématiques et plus cohérentes aux problèmes que rencontre l'Afrique en matière de paix et de sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons de la récente réunion consultative annuelle entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue en Éthiopie. De même, nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'application du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des efforts conjoints pour mettre en œuvre l'initiative de l'Union africaine tendant à faire taire les armes en Afrique d'ici 2020.

Malgré les progrès réalisés dans le règlement des conflits dans plusieurs pays de la région, les défis posés, entre autres, par l'extrémisme violent, le terrorisme, le crime organisé, la corruption, l'impunité et les effets néfastes des changements climatiques continuent de menacer la stabilité politique et socioéconomique dans une grande partie de l'Afrique.

Nous sommes conscients que les défis à la paix et à la sécurité en Afrique sont complexes et qu'il faut une large coopération pour les relever correctement. Nous comprenons que cette situation exige un appui plus solide et des initiatives de prévention plus efficaces et mieux coordonnées. Nous ne devons pas attendre que des conflits éclatent. Les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, de concert avec les structures régionales, doivent renforcer l'application systématique de procédures normalisées pour analyser les situations potentiellement violentes.

Il faut investir dans l'éducation, dans la création d'emplois dans les pays et dans les initiatives qui profitent particulièrement aux femmes et aux jeunes, en reconnaissant leur contribution dans leurs communautés, notamment en tant que médiateurs et artisans de la paix.

Il est de plus en plus nécessaire que l'ONU et les organismes régionaux coordonnent plus étroitement leurs efforts afin qu'ils se complètent et créent des synergies pour diffuser des messages cohérents et unifiés. À cet égard, nous espérons qu'un protocole sur les modalités des visites conjointes en Afrique sera adopté afin de renforcer l'approche collective.

Dans le même esprit, nous accueillons favorablement la prochaine analyse de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi que de la structure et des capacités du partenariat ONU-Union africaine, et nous attendons avec intérêt ses conclusions.

Il est clair que, pour garantir une paix durable et des mécanismes d'intervention rapide, l'ONU a besoin de structures régionales d'appui à la paix et d'une capacité de déploiement rapide, ainsi que du matériel et des moyens nécessaires pour relever les défis auxquels le continent est confronté. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la Déclaration d'engagements communs, et nous espérons que des procédures seront adoptées pour accroître la prévisibilité, la viabilité et la souplesse du financement des opérations de maintien de la paix et des forces conjointes dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

Enfin, nous saluons l'excellent travail accompli par l'ONU et l'Union africaine dans la poursuite de leur médiation et de leur coopération pour trouver des solutions aux problèmes de paix et de sécurité en Afrique. Un partenariat mieux coordonné et une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, sont des outils essentiels pour trouver des solutions prévisibles et durables.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de présider cette importante séance, qui témoigne de l'importance des relations entre l'ONU et l'Union africaine. Je salue également le précieux exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a décrit en détail les progrès considérables en cours et l'évolution des relations entre les deux organisations en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord-cadre qu'elles ont signé en avril 2017. Je remercie également l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Fatima Kyari Mohammed, de son exposé détaillé sur les efforts conjoints actuellement déployés dans certains États africains en situation de conflit.

S'agissant de la visite sur le terrain effectuée par les membres du Conseil de sécurité à Djouba et à Addis-Abeba il y a quelques jours, je voudrais remercier les Ambassadeurs Matjila et Craft, qui ont dirigé les réunions, et tous ceux qui ont participé aux préparatifs de la visite. Durant ces rencontres fructueuses et constructives tenues à Addis-Abeba avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, nous avons eu une idée concrète de la coopération, de la coordination et du partenariat qui existent entre les deux Conseils, comme en témoignent clairement les questions d'intérêt communs examinées à cette occasion et la volonté sincère exprimée par les membres des deux Conseils de renforcer encore davantage cette relation.

L'ONU et l'Union africaine, selon la description qu'en a donné le Secrétaire général dans son dernier rapport sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (S/2019/759), ont fait des progrès considérables dans la mise en place d'un partenariat systématique, prévisible et stratégique afin de trouver des solutions aux problèmes de paix et de sécurité complexes auxquels l'Afrique fait face. Ce partenariat est un bon exemple de coopération entre l'ONU et les organisations régionales, qu'il convient de suivre et de reproduire, en particulier compte tenu du fait que les préoccupations du continent africain sont à l'ordre du jour de la plupart des réunions de l'ONU et au centre des activités menées par l'ensemble de ses institutions, fonds et programmes. Il est l'illustration concrète de ce qui est stipulé dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons à cet égard la nécessité de renforcer le partenariat et la coopération bilatérale entre la Ligue des États arabe et l'Union africaine ainsi que la coopération trilatérale entre la Ligue des États arabes, l'Union africaine et l'ONU en vue promouvoir la quête de solutions pacifiques et de mettre fin aux conflits en Libye et en Somalie, pour ne citer que ceux-là.

Les opérations de maintien de la paix sont un des volets les plus importants de la coopération entre les deux organisations et en particulier entre les deux Conseils. Le succès de ces opérations est essentiel pour trouver des solutions efficaces aux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique. En atteste le fait que sur les 14 opérations de maintien de la paix autorisées par l'ONU, sept sont déployées en Afrique avec un effectif total de 80 000 soldats. Nous soulignons donc la nécessité de préserver ces acquis et de les faire fructifier, en particulier l'initiative Action pour le maintien de la paix, afin que ces missions soient plus efficaces, mieux équipées, plus sûres et plus robustes. Pour ce faire, il faut des mandats clairs et un financement durable et prévisible.

Nous saluons à cet égard l'engagement de l'Union africaine à couvrir de façon permanente les coûts des opérations de soutien à la paix qu'elle engage à hauteur de 25 %, ainsi que le fait que le Fonds pour la paix ait réussi à mobiliser 124 millions de dollars, soit le montant le plus élevé depuis sa création en 1993, ce qui démontre l'attachement réel des États à sa mise en service. Nous espérons à cet égard que le Conseil adoptera une résolution permettant le financement des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par lui, d'autant que l'Union africaine a indiqué qu'elle entendait sincèrement mettre en œuvre la déclaration commune signée en 2018, notamment pour ce qui est de l'élaboration et de l'application de cadres portant sur la planification conjointe, du respect des droits de la personne et des normes de déontologie et de discipline, et de l'application du principe de responsabilité s'agissant de ces opérations, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) du Conseil de sécurité.

Conscients du rôle des communautés économiques régionales pour faciliter la réalisation des objectifs de prévention et de règlement des conflits qui caractérisent le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, nous nous félicitons des consultations passées et en cours entre les organes chargés des questions relatives à la paix et à la sécurité de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, et appelons à leur maintien et à leur poursuite.

Parallèlement, il y a de nombreuses autres évolutions positives qui méritent qu'on s'y intéresse, comme la nouvelle ère qui commence au Soudan, le rapprochement historique entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et le retrait progressif de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui doit s'achever d'ici à la fin 2020. Ce sont autant de faits positifs, qui, nous l'espérons, se poursuivront. Nous réaffirmons la nécessité pour le Conseil de sécurité de continuer d'appuyer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine afin de réaliser de nouvelles avancées vers l'objectif suprême, à savoir l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité. Nous appuyons à cet égard tous les efforts que déploie en ce sens le Secrétaire général par l'intermédiaire de ses envoyés spéciaux.

Enfin, nous rappelons que l'État du Koweït entretient des relations historiques et excellentes avec le continent africain, et que la coopération et le partenariat que nous avons établis avec l'Union africaine grâce à notre statut d'observateur nous incitent à continuer de la soutenir en vue de la réalisation des objectifs qu'elle a fixés dans l'Agenda 2063, en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que de l'initiative Faire taire les armes, dont le Conseil de sécurité a souligné l'importance dans sa résolution 2457 (2019), le tout aux fins de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Afrique.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Tout d'abord, je souhaite remercier la Représentante spéciale, M^{me} Hanna Serwaa Tetteh, et S. E. M^{me} Fatima Kyari Mohammed pour leurs exposés de ce matin. Je voudrais également saluer et remercier l'Afrique du Sud pour l'organisation de la récente mission à Addis-Abeba et la facilitation des débats qui y ont eu lieu.

Comme le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/759) le souligne à juste titre, le partenariat stratégique et opérationnel entre l'ONU et l'Union africaine reste essentiel à plusieurs niveaux. Dans le contexte de la paix et de la sécurité, des approches communes aux deux organisations peuvent faire la différence, comme la conclusion des accords de paix en République centrafricaine et au Soudan a pu le démontrer. En ce qui concerne la prévention des conflits et le maintien de la paix, nous nous félicitons de la tenue des réunions conjointes d'analyse prospective, ainsi que des visites techniques conjointes. Celles-ci ont déjà démontré leur valeur ajoutée et peuvent le montrer encore davantage dans les mois à venir au Cameroun ou au Burundi. Le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les opérations de maintien de la paix et les opérations de soutien à la paix est tout aussi important. Nous prenons bonne note du rôle essentiel que l'examen conjoint de la Mission de l'Union africaine en Somalie a joué dans le contexte de la révision dudit mandat.

En ce qui concerne la consolidation de la paix et du partenariat dans le cadre de l'état de droit, la coopération en termes de désarmement, démobilisation et réintégration reste aussi essentielle, pas uniquement entre l'ONU et l'Union africaine mais également avec d'autres partenaires externes, comme par exemple la Banque mondiale. Si le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est solide, il reste crucial de le renforcer davantage. Nous souhaitons faire quelques remarques à ce sujet.

Tout d'abord, comme nous avons encore pu le constater pendant notre récente visite à Addis-Abeba, l'Union africaine est en train de construire une impressionnante architecture de paix et de sécurité. Celle-ci doit être adéquatement financée et être basée sur la revitalisation du Fonds pour la paix et sur l'indispensable cadre en matière de respect des droits de l'homme. À terme, les opérations de paix de l'Union africaine doivent pouvoir bénéficier d'un financement plus prévisible, plus durable et plus souple.

En outre, la coordination et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine ainsi que leurs institutions respectives doivent être renforcées au niveau thématique – comme le démontrent encore les récents débats et discussions sur les rôles de la jeunesse et des femmes ou sur le lien entre le climat et la sécurité. La coordination et la collaboration doivent également être renforcées au niveau opérationnel. Les ordres du jour des deux conseils pourraient être mieux coordonnés tandis que la gestion du cycle de conflit, ainsi que l'approche intégrée doivent être mieux harmonisées entre les deux organisations.

En 2020, des élections auront lieu dans 14 pays africains. Dans ce contexte, nous nous réjouissons du fait que la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine est excellente. Nous pensons toutefois qu'elle peut encore être encore renforcée. D'un côté, dans le processus électoral, la Commission de l'Union africaine dispose d'un pouvoir de rassemblement plus élevé que l'ONU; d'autre part, l'ONU dispose encore d'un avantage comparatif dans le contexte de l'approche intégrée.

L'ONU et l'Union africaine restent des partenaires de premier plan. N'oublions pas que ce partenariat est avant tout basé sur des valeurs communes, qu'il s'agisse du respect de l'état de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et du respect de nos concitoyens. Renforçons-les.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre de la défense et des anciens combattants de l'Afrique du Sud.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Afrique du Sud.

Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son rapport) sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique (S/2019/759. Je remercie également de leurs exposés aujourd'hui l'Ambassadrice Fatima Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Hanna Tetteh, Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine.

Bien que la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Chapitre VIII de la Charte reconnaît également la complémentarité des rôles de l'ONU et des organisations régionales. À cet égard, l'Union africaine et les communautés économiques régionales de l'ensemble du continent sont engagées dans le règlement des conflits dans leurs régions respectives. Les organisations régionales sont souvent les plus touchées par les conflits dans leurs régions respectives. Dans la plupart des cas, elles sont également les mieux placées pour régler ces conflits, car leur action est liée à leurs propres stabilité, développement et prospérité.

L'Union africaine a élaboré une ambitieuse Architecture de paix et de sécurité pour assurer une paix durable sur le continent. Ses mécanismes s'inscrivent dans le cadre des efforts concertés de l'Union africaine pour parvenir à la paix et réaliser son objectif de faire taire les armes d'ici à 2020. C'est pour répondre à cette aspiration que le Gouvernement équato-guinéen accueillera à Malabo, les 2 et 3 décembre prochains, une conférence ministérielle sur le thème « Faire taire les armes d'ici 2020 », le même qui sera adopté par le Sommet de l'Union africaine pour 2020. Il ne fait aucun doute que la participation active du continent et de ses partenaires externes, notamment l'Organisation des Nations Unies, a contribuer à la résolution de conflits de longue date. L'alignement politique et stratégique entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales a porté ses fruits, comme nous avons pu l'observer en Somalie, en République centrafricaine et au Soudan. Mais il est également clair que cette collaboration doit être formalisée et structurée pour être efficace. Au cours des 12 dernières années, des efforts considérables ont été déployés pour améliorer cette collaboration. L'adoption des résolutions 1809 (2007) et 2033 (2012) a donné une impulsion à l'application des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine.

Nous reconnaissons l'impact positif que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité a eu en faisant de la coopération, de la coordination et de la collaboration entre les deux organisations un partenariat stratégique, en particulier au niveau des Secrétariats de l'ONU et de l'Union africaine. Le renforcement de la collaboration et du partenariat stratégique a apporté une contribution positive aussi bien à l'ONU qu'à l'Union africaine pour ce qui est de l'élaboration d'objectifs communs et de la recherche de solutions durables aux conflits complexes sur le continent africain. Il est clair que les problèmes complexes de paix et de sécurité auxquels le continent est confronté, y compris la nécessité de prévenir, de régler et de gérer les conflits, exigent un partenariat et une collaboration efficaces et constructifs entre l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux. Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent donc des efforts visant à renforcer le partenariat stratégique et à faire en sorte que toutes les parties concernées acceptent véritablement de tirer parti des rôles complémentaires et des avantages comparatifs de l'ONU et de l'Union africaine, notamment dans des domaines tels que la médiation, la diplomatie préventive, le maintien de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix.

Les principes clefs qui doivent orienter et façonner le partenariat et la coopération entre les deux organisations à l'avenir sont une collaboration significative et inclusive, des approches communes et partagées, et des mécanismes consultatifs efficaces. L'un des domaines essentiels au titre desquels le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine sur la paix et la sécurité en Afrique continue de se développer et doit être renforcé est celui des relations entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Les 21 et 22 octobre, les membres de ces deux Conseils se sont réunis dans le cadre de la treizième réunion consultative annuelle conjointe à Addis-Abeba. Au cours de cette réunion, les membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont examiné diverses situations de conflit en Afrique, en particulier les situations en République centrafricaine, en Libye, au Soudan du Sud et dans la région du Sahel.

En ce qui concerne la question du Soudan du Sud, il y a eu convergence de vues entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur ce qui devrait se passer avant l'échéance du 12 novembre fixée pour la formation d'un Gouvernement d'unité nationale revitalisé, ce qui montre que les deux Conseils peuvent parvenir à une entente mutuelle et à des positions communes sur la paix et la sécurité en Afrique. Toutefois, il existe des domaines sur lesquels les deux Conseils sont en désaccord. La situation en Libye est un exemple de scénario où des intérêts autres que l'avancement du processus de paix risquent de compromettre le partenariat stratégique entre les Conseils. Dans le cadre des efforts déployés pour régler la question en Libye, il est impératif que le Conseil de sécurité tienne compte des rôles et des contributions de la Commission de l'Union africaine et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment en examinant la demande de nomination d'un Envoyé spécial conjoint.

Les deux Conseils ont également procédé à un échange de vues sur des questions thématiques, notamment l'initiative phare de l'Union africaine visant à faire taire les armes d'ici à 2020 et les modalités des visites conjointes sur le terrain des deux Conseils. Pour donner suite à ces consultations, les trois membres africains du Conseil de sécurité tiennent à souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons traduire et transformer certains des engagements pris par les deux Conseils en résultats concrets. Pour ce faire, nous devons évaluer dans quelle mesure les principes de coopération et d'engagement au service du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine se sont traduits par l'élaboration d'objectifs pratiques et partagés au sein des deux Conseils. À cet égard, le Conseil de sécurité doit s'efforcer de donner effet aux engagements qu'il a déjà formulés dans ses résolutions antérieures, en particulier la résolution 2033 (2012).

Deuxièmement, le débat sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine doit s'éloigner des généralités sur le partenariat et la coopération pour se concentrer sur les mesures décisives et pratiques que le Conseil de sécurité en particulier et l'ONU et l'Union africaine en général peuvent prendre pour parvenir à la pleine application de ce partenariat stratégique. Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent que le Secrétaire général ait entrepris de procéder à une évaluation de la coopération ONU-Union africaine, ainsi que de la structure et de la dotation en ressources du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, comme l'a demandé le Conseil dans sa résolution 2320 (2016). Il est également impératif que le Conseil de sécurité définisse ses propres perspectives concernant l'efficacité du partenariat entre les deux Conseils, sur la base, entre autres, de l'expérience et des résultats de la treizième réunion consultative conjointe qui s'est tenue récemment.

Pour conclure, les trois pays africains qui siègent au Conseil de sécurité se félicitent de l'engagement constant du Secrétaire général António Guterres et de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, afin d'améliorer la synergie entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine et d'encourager la poursuite des réunions consultatives entre les Conseils. Comme les intervenantes l'ont dit, les deux secrétariats se sont acquitté de leurs tâches avec diligence. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'œuvrer à la consolidation effective de cette coopération afin qu'elle contribue à une paix et une sécurité réelles en Afrique.

La séance est levée à 11 h 50.